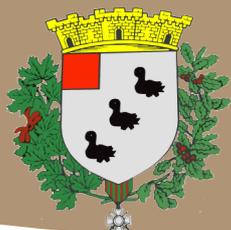


# GIVENCHY EN GOHELLE



## Notre commune

N° 144

Juin

2022



Nous vous présentons, Quentin et Edouard les heureux futurs boulanger/pâtissier de notre jolie commune !

Ouverture de notre nouvelle boulangerie en septembre 2022

<https://www.facebook.com/boulangerielesdeuxamisgivenchy>

Journal édité à l'initiative de la commune de Givenchy en Gohelle - [communication@givenchy-en-gohelle.fr](mailto:communication@givenchy-en-gohelle.fr)

# État Civil :

## Naissances



GRUNDT Thomas - 11 mars 2022  
SZALKOWSKI Hélène - 28 mars 2022  
LINCONNU Jules - 18 avril 2022  
DESMET Raphaël - 21 avril 2022  
TALLA Arielle - 24 avril 2022  
BUCHET Baptiste et Roxane - 25 avril 2022  
BAURAIN Apolline - 1er mai 2022  
GOULOIS Romy - 8 mai 2022

## Ils nous ont quittés



CADOT Achille - 20 mars 2022  
SZAL ép KOZAKIEWICZ Émilie - 30 mars 2022  
OGER ép CADOT Antoinette - 22 avril 2022  
VERMELLE Georges - 27 avril 2022  
HODIQUET ép POLBOS Henriette - 3 mai 2022  
LANVIN Corinne - 7 juin 2022

## Mariages



Vendredi 1er avril 2022 - LANGLOIS Alain et KIBACKI Sabine  
Samedi 23 avril 2022 - DISTINGUIN Franck et LENOIR Mathilde  
Samedi 21 mai 2022 - BERNARD Pierre et LEBAS Marine  
Samedi 28 mai 2022 - LAMMANI Yacine et LETELLIER Fleur  
Samedi 28 mai 2022 - NIVALLE Steve et HULEUX Joeline  
Samedi 28 mai 2022 - DUTILLEUL Aurélien et LABECKI Julie  
Samedi 11 juin 2022 - SANNIET Adrien et PATALAS Céline  
Samedi 18 juin 2022 - HERMANT Julien et FRANCOIS Alicia  
Samedi 25 juin 2022 - SOLTYSIAK Alain et NATONEK Christine



**Salle des fêtes**, il reste encore quelques disponibilités pour l'année 2023 :

- Week-end du 20-21 MAI 2023
- Week-end du 3-4 JUIN 2023
- Week-end du 15-16 JUILLET 2023
- Week-end du 26-27 AOÛT 2023

## Inauguration de la Porte de Vari



Retour en images sur la journée à la mer offerte au CM1/CM2.

Merci au soleil d'avoir été de la partie !!!

Les enfants ont bien profités



L'équipe des services techniques se renforce en matériel par l'acquisition d'un tracteur kubota muni d'une épareuse et d'une tondeuse, mais également en moyens humains.



### Nouvelle signalétique

Des panneaux invitant les automobilistes à ralentir ont été installés à chaque entrée de notre village.

La sécurité est l'affaire de tous : respectons les piétons, les trottinettes, les vélos et l'ensemble des usagers des routes. Roulons prudemment dans Givenchy !



**FÊTE AU VILLAGE DE GIVENCHY**

**RÉSERVEZ VOTRE WEEK-END !**

**ANIMATIONS POUR PETITS ET GRANDS, ET DES SURPRISES !**

**10 ET 11 SEPTEMBRE 2022**

# BUDGET

Face au contexte économique actuel, l'équipe a travaillé pour vous proposer un budget maîtrisé en dépenses afin qu'aucune augmentation tarifaire des services et aucune pression fiscale ne soient appliquées aux Givenchysois.

Chaque projet, dans sa phase préparatoire, est construit avec un plan de financement limitant la participation de la commune. Il faut ainsi aller chercher des subventions auprès des partenaires institutionnels et démontrer l'intérêt général.

Ainsi, fort de nos atouts, notre boulangerie coûtera à chaque habitant, subventions déduites, la somme 1€ par mois le temps de la mandature soit 72€.

Avançons ensemble.

Pierre Sénéchal

## En un clin d'œil pour les pressés...

- **Fonctionnement :** Assurer le financement des services communaux et des équipements collectifs utilisés chaque jour par le citoyen.
- **Investissement:** Créer et améliorer les structures municipales et le cadre de vie.

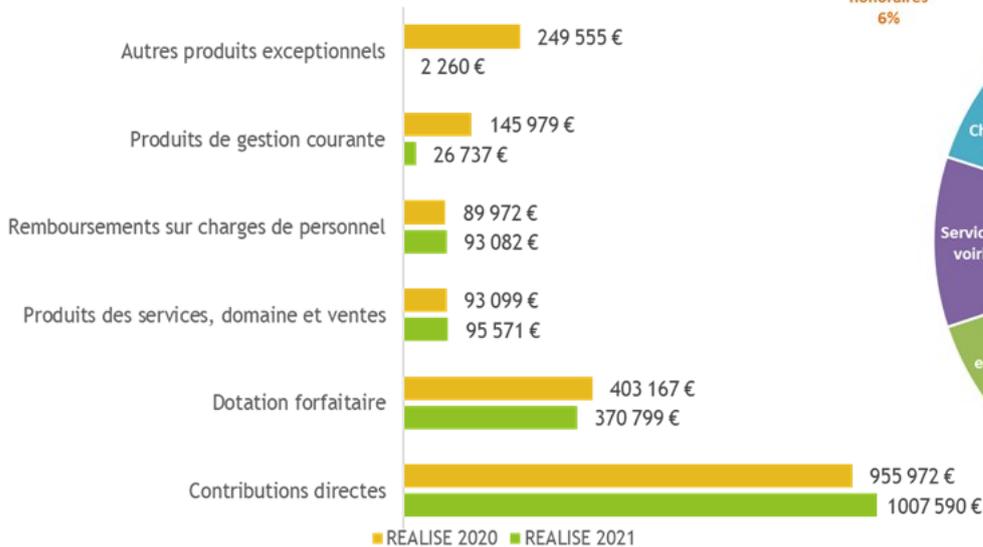
Types de dépenses associées

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Réalisé en 2021	1 596 040 €	1 321 975 €	1 975 065 €	1 279 326 €
Excédent	274 065 €			
Proposé en 2022	1 521 520 €	1 521 520 €	1 645 300 €	1 645 300 €

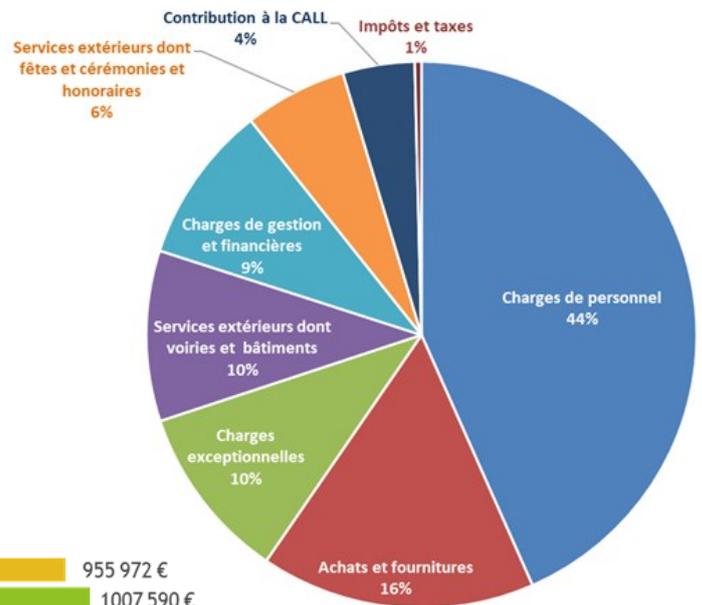
La maîtrise rigoureuse du fonctionnement permet de ne pas augmenter les impôts et d'investir avec un recours à l'emprunt minimum et limité.

## Fonctionnement 2021

**Recettes de fonctionnement en 2021**  
**1 596 040 €**



**Dépenses de fonctionnement en 2021**  
**1 321 975 €**



➔ Excédent de fonctionnement de 274 065 € qui sera investi en 2022.

## Investissement 2021

Etudes et constructions réalisées en 2021	Montants
Ecole - Restaurant scolaire	257 018 €
Ecole - Création de sanitaires	75 938 €
Ecole - Accessibilité et déplacements sécurisés	268 700 €
Ecole - Salle de regroupement	151 875 €
Mobilier de garderie et du restaurant scolaire	24 670 €
Etudes sécurisation et voiries	12 542 €
Acquisition foncière	134 700 €
Menuiseries salle de sports -stade - chalet des boulistes	20 089 €
Saleuse	2 880 €
Tondeuse	2 376 €
Travaux de plateforme de réception aux services techniques	7 243 €
Ecrans tactiles interactifs - école primaire	25 986 €
Boulangerie	38 843 €
Cavernes au cimetière	3 060 €
Bornes pour véhicules électriques	11 121 €
Sécurisation du village	25 204 €
Eclairage de la rue du 14 juillet	8 275 €
<b>Total des dépenses d'investissement 2021</b>	<b>1 070 519 €</b>
Opérations de cessions antérieures - ordre	153 294 €

**Dépenses d'investissement en 2021**  
**1 645 300 €**

dont 55 513 €  
remboursement capital  
des emprunts



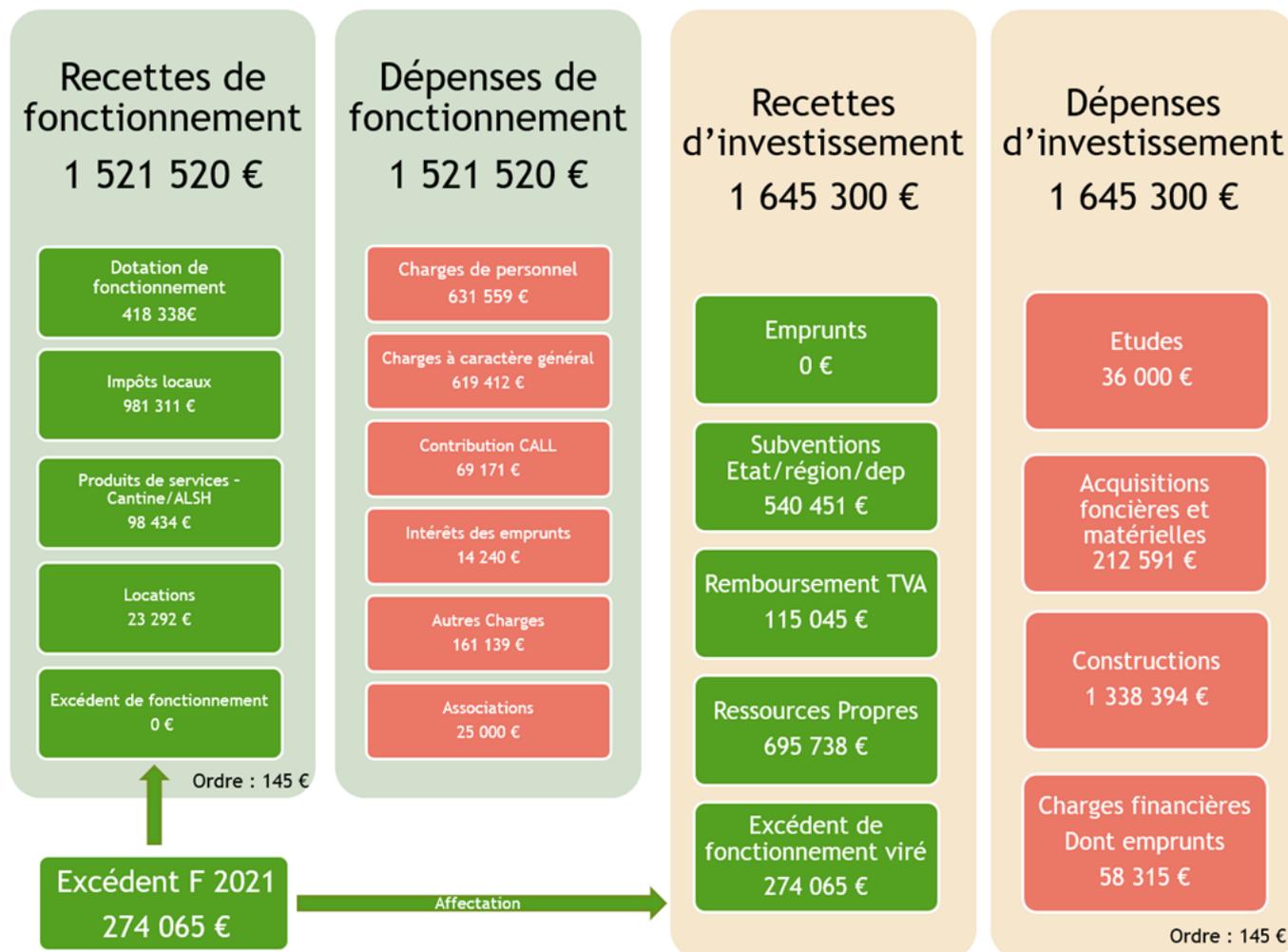
## Budget primitif 2022



Pour la huitième année consécutive, le budget a été construit sans augmentation de la part communale des impôts directs.

*Proposition votée à l'unanimité des votants  
Abstention du groupe minoritaire Givenchy Naturellement*

## BP Commune 2022



*Budget présenté par Guillaume VEGA, Adjoint aux finances.  
voté à l'unanimité des votants  
Refus de vote du groupe minoritaire Givenchy Naturellement*

## Fonctionnement 2022

Les charges de personnel sont stables, les charges à caractère général augmentent légèrement par rapport au budget 2021 pour faire face aux dépenses induites par la gestion de la crise sanitaire, à l'inflation, l'augmentation des prix notamment de l'énergie et la proposition de nouveaux services (mobilité, ateliers intergénérationnels, etc...).

Le souhait du groupe majoritaire est d'assurer :

- la continuité des services existants tels que les centres de loisirs avec de nouvelles activités pour les enfants, les services de cantine et garderie, le service de la poste, l'entretien courant des voiries et des bâtiments,
- Le pérennité de nouveaux services comme la mise en place d'un service de mobilité (véhicule électrique),
- la poursuite, en innovant et par tout moyen, des moments conviviaux et des liens intergénérationnels : colis des aînés, de Noël, fêtes du printemps et soutien aux associations.

## En projet pour tous, maintenant et demain... 1 645 300 € budgétés

	Projet	Budget 2022	Pilote Partenaire	Position des groupes
	Ecole primaire - solde des travaux de restaurant scolaire, regroupement, coursives et mobilier	235 014 €	Valentino Allart Etat/CAF/CALL Groupement Atlante	Voté en 2021 À la majorité
	Boulangerie	458 197 €	Jean Michel HULOT Sabine VANDOMME Etat/CALL/CCI/CMA Architecte SC Associés	Voté en 2021 À la majorité 16 voix pour et 3 contre
	Ecrans tactiles Interactifs À l'école maternelle Et équipement informatique pour la mairie	23 500 €	Annie Claude Fournier Education Nationale	Budget voté À l'unanimité des votants et 3 refus de vote
	Autolaveuses pour la salle des sports et l'école primaire	10 897 €	Pierre SENECHAL	Sur crédits budgétaires 2021
	Travaux de sécurisation des routes départementales RD 51 et RD 55	180 618 €	Patrick Becquet Département Bureau d'ingénierie Mobesta	Voté en 2021 16 voix pour et 3 abstentions
	Réalisation de trottoirs rue Degréaux vers Vimy	84 605 €	Patrick Becquet Département Bureau d'ingénierie Mobesta	Voté en 2021 16 voix pour et 3 abstentions
	Réalisation de trottoirs et réfection du talus rue Degréaux vers Angres	109 851 €	Patrick Becquet Département Bureau d'ingénierie Mobesta	Voté en 2021 16 voix pour et 3 abstentions
	Aménagement du carrefour de la place d'or et plan de circulation	46 766 €	Patrick Becquet Département Bureau d'ingénierie Mobesta	Voté en 2021 16 voix pour et 3 abstentions
	Mise en sécurité des entrées de village pour de l'éclairage public	32 641 €	Valentino Allart Société INEO	Voté à l'unanimité
	Etudes et acquisition foncière Chemin piétonnier vers le Mémorial et autres projets	89 750 €	Pierre SENECHAL Etat	Budget voté À l'unanimité des votants et 3 refus de vote
	Isolation du stade	20 197 €	Olivier Evrard CEE-FDE 62	Voté en 2021 A l'unanimité
	Equipements pour les services techniques Tracteur et épareuse	28 620 €	Valentino Allart	Voté à l'unanimité 16 voix pour et 3 abstentions
	Autres projets et aléas... Equipements sportifs de proximité - Emprunt	266 184 €	Virginie BARLET Agence Nationale du Sport Région-Département	

Monsieur Guillaume VEGA reste à votre disposition pour toute question  
[mairie@givenchy-en-gohelle.fr](mailto:mairie@givenchy-en-gohelle.fr)

# ASSOCIATIONS

## LES BOULES

Ce samedi 28 mai sous un soleil radieux, dans la joie et la bonne humeur, une équipe de bénévoles de l'association «la boule givenchysoise» est venue mettre un petit coup de neuf au chalet. Ils en ont profité pour fleurir les parterres et remettre des cailloux !



Bravo à eux et félicitations pour ce travail d'équipe !

## SEGMG

La SEGMG (Société Géologique de Givenchy en Gohelle) organise une sortie près d'Epernay le dimanche 30 octobre 2022

Matin : visite d'une cave à Champagne à Cormoyeux. Petite exploitation très conviviale

Repas dans une brasserie

Après midi : Visite de « la cave à Coquillages » à Fleury la rivière. C'est une cave à champagne qui a été transformée en site géologique avec les fossiles trouvés sur place.

Trajet en bus. Départ de Givenchy en Gohelle. Horaire et tarif à définir

Renseignements au 03 21 42 12 69



## AMICALE LAÏQUE

Bilan de fin de saison positif, malgré une reprise tardive.

170 adhérent(e)s profitent « des loisirs » sportifs, culturels, manuels.

Les activités se poursuivent jusqu'à fin juin 2022.

Le mercredi 15 juin, à la salle des fêtes, de 16 h 30 à 18 h 30, une animation avec les activités pour prévoir la prochaine saison 2022-2023 :

ateliers : travaux manuels : couture, tricot, crochet..., activités musicales, modélisme, danse « folk », théâtre adultes « la compagnie du ficus », théâtre « ados », gymnastique et modern'jazz enfants, gymnastique « bien-être », stretching, badminton.

L'assemblée générale se déroulera le lundi 20 juin 2022, salle de la mairie, à partir de 19 h. Elle assure le renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration, qui compte au minimum 18 membres, pour 3 ans. Le conseil d'administration élit le bureau pour 1 an.

En préparation pour le week-end du 5/6 novembre 2022 : samedi soir : bal folk, dimanche après-midi une représentation par la Compagnie du Ficus (rires garantis).

Un **GRAND REMERCIEMENT** à tous les bénévoles qui -- ont participé -- et adhèrent pour dynamiser l'association depuis 40 ans. L'amicale laïque a été créée en 1981.

Chacun peut y trouver sa place.. Le partage, le divertissement, le vivre ensemble c'est « s'enrichir ».

## FOYER RENCONTRES ET LOISIRS

L'assemblée générale a eu lieu le 28 avril 2022.

L'année 2021 fut mitigée, en raison de la situation sanitaire.

Les rencontres ont repris au mois de novembre 2021 : les lundis et jeudis de 14 h 30 à 17 h 30 à la salle des fêtes.

Au programme : les jeux de cartes et les jeux de société. Autour d'un café, d'une gourmandise, les adhérent(e)s échangent et très souvent on se retrouve au club « du rire ». Bonne humeur garantie..... Mais pas seulement !

Au gré des mois s'organisent des sorties: cinéma, visites culturelles, restaurant....

À l'issue de l'assemblée, les membres ont élu le bureau :

Président d'honneur : Ferdinand Dujardin; Présidente : Bernadette Camphin; Secrétaire : Bernadette Ravry; Secrétaire adjointe : Eglantine Tetelin; Trésorière : Lilianna Garcia

Pour tous renseignements : 06.89.71.38.53

## LE GÉANT JOHN

Notre géant sera de sortie le 9 Juillet aux fêtes de Gayant à Douai.

Venez nombreux !!



## JUDO CLUB DE GIVENCHY

### Vers la ceinture Noire ... et au delà



Le chemin vers la ceinture noire se prépare à chaque séance au sein du club.

Cinq de nos cadet(e)s ayant débuté le Judo à Givenchy arrivent à cet ultime passage de grade pour obtenir la Ceinture Noire.

Après avoir obtenu l'UV1 (expression technique), l'UV2 (Kata), l'UV4 (implication dans la vie du club), ils passent actuellement leur UV3 (tests d'efficacité en combat) pour obtenir les 100 points requis, dernier élément manquant pour devenir « ShoDan » : ceinture Noire 1er Dan.



### **BRAVO RÉMI !**

Rémi, a commencé le Judo à l'âge de quatre ans à Givenchy, le chemin a été long, difficile, il a fallu se relever après les échecs : le Judoka étant seul sur le tatami. Il a fallu concilier sport et études, Rémi n'a rien lâché, actuellement en seconde et du haut de ses seize ans, il devient le premier jeune promu Ceinture Noire formé au Judo-club de Givenchy.

**Félicitations Rémi !** Et merci à nos enseignants, Anthony et Fabrice, qui continuent de transmettre leur savoir avec passion et à former nos judokas. Chez les jeunes, Noa, Théo, Gabin, Samuel et Gabriel sont les prochaines Ceintures Noires. Du côté des plus âgés, David et Marian débutent leur périple. Enfin chez les « anciens », le chemin vers le 3e Dan est débuté.



# ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES

## Après midi cabaret - 27 Avril



## Relaxation intergénération - 18 mai



## Pâques - 17 avril



## Papi Mamie à la cantine - 6 mai





Encore des petites surprises hihhi 😊

## Garderie



### Aide en faveur des cantines scolaires dans le cadre du plan de relance

Grâce à une aide financière du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, à hauteur de 10 325.70 €, la municipalité a équipé son restaurant scolaire :

- de matériel de cuisine : centrifugeuse à jus, batteur mélangeur, mixeur, robot cuiseur,...
- de vaisselle végétale
- de support de communication et d'un gachimètre à pain visant à mieux consommer, etc...

La municipalité, soucieuse d'apporter une alimentation saine, durable et locale, propose aux enfants :

- des actions de quantification du gaspillage alimentaire (suivi de la consommation du pain, de l'eau par exemple),
- de la sensibilisation au gaspillage par le recyclage et la transformation des aliments non consommés (compote de rhubarbe, jus de fruits, gâteaux, ...)
- d'utiliser de la vaisselle fabriquée avec des matières d'origines végétales, de mettre en valeur les productions locales (Ferme des Alouettes, primeur Rouge Cerise, ...)

Notre intervenante et élue, Monique DEFONTAINE, propose régulièrement aux enfants des animations-recettes pour le plus grand bonheur de leurs papilles !



## GIVENCHY NATURELLEMENT (Groupe minoritaire)

Réflexions sur le changement de circulation...

Le nouveau plan de circulation se met en place, certains habitants sont contents, d'autres moins. Il reste cependant quelques problèmes à régler comme la vitesse dans quelques rues, les cyclistes ou les trottinettes qui circulent en contre sens de la réglementation, le manque de sécurité pour les piétons qui vont du centre du village au monument canadien.

N'oublions pas que la modification de la chaussée au niveau du café "l'Erable" a fortement amputé la portion du trottoir de gauche qui permettait aux piétons de monter au monument.

Nous déplorons de n'être plus associés aux commissions travaux, fêtes et communication. Alors réinventons la démocratie du village :

Nous prévoyons :

- \* des rendez vous « cafés - citoyens »
- \* un barbecue citoyen sous réserve de l'acceptation des autorités compétentes locales.
- \* des ateliers avec différents thèmes : exemple « comment réduire ses déchets » animés les personnes qui ont bénéficié d'ateliers de formation de la Call,
- \* de créer un collectif pour le fleurissement du village.
- des rendez-vous culturels ici et ailleurs
- de proposer au conseil, le concept d'un budget participatif. Il constitue l'outil ultime de participation citoyenne, le moyen parfait de combiner démocratie représentative et démocratie participative. C'est une manière pour le citoyen d'être au cœur de la décision politique.

Nous avons créé :

- un collectif « Vidéos des assos » qui mettra prochainement en ligne ces vidéos sur notre page Facebook Givenchy Naturellement, sur notre site web en préparation et nous l'espérons, les présentera lors d'un forum des associations.
- de proposer au conseil le concept de budget participatif. Il constitue l'outil ultime de participation citoyenne, le moyen parfait de combiner démocratie représentative et démocratie participative. C'est une manière pour le citoyen d'être au cœur de la décision politique.

En réponse aux réflexions du groupe majoritaire dans le bulletin municipal, « Dialoguer, Entendre et Communiquer » sont et resteront toujours nos valeurs mais il est difficile de les appliquer dans les différents conseils municipaux, voire impossible devant l'agressivité du groupe majoritaire et du maire à notre égard. Il suffit de regarder la vidéo du dernier conseil municipal ou de lire l'article de la Voix du Nord sur ce sujet qui relate en particulier la véhémence avec laquelle le maire a traité les membres du groupe minoritaire. Enfin, nous conseillons au groupe majoritaire de méditer sur le dicton populaire « Charité bien ordonnée commence par soi-même »

Défendre ses idées est noble, s'éteindre pour adhérer à la pensée unique est une forme de régression. En considérant que l'opposition n'est « Rien », vous ignorez une partie des habitants de notre commune. Un maire est là pour rassembler et non pour diviser.

Pour les législatives : Voter est un droit, c'est un acte citoyen qui permet de choisir ses représentants à l'occasion d'un scrutin. Au sein d'une démocratie, ce droit fondamental permet d'exercer sa citoyenneté en participant à l'élection de ses représentants.

Rejoignez-nous sur notre par Facebook Givenchy Naturellement et / ou sur [naturellement.givenchy@gmail.com](mailto:naturellement.givenchy@gmail.com)

*Ndlr : texte reproduit dans son intégralité*



Contre vents et marrées !

Malgré les avis de tempête qui se révèlent souvent n'être qu'un coup de vent sur notre capitaine, nous continuons de mener sereinement notre barque et avouons avec plaisir avoir plutôt le vent en poupe.

Fiers d'être sur le même bateau qui n'est pas galère, chacune et chacun de nous garde la liberté de ses engagements et de ses pensées.

Mais c'est ENSEMBLE qu'il nous faut définir des priorités et faire des choix.

Celui d'offrir à notre village une boulangerie reste notre fierté et, quoi qu'il était dit, ce beau commerce finit de naître et vous ouvrira ses portes très bientôt.

L'école primaire toute rénovée voit ses abords aménagés.

Les locaux neufs des services périscolaires (cantine et garderie) offrent un accueil et une prise en charge de meilleure qualité encore de nos enfants.

Notre réflexion se porte donc maintenant sur le devenir de notre école maternelle trop vétuste. Un échange avec l'équipe enseignante et l'inspectrice de circonscription marque le début de construction de ce projet.

Nous n'oublions pas les seniors et la nécessité de développer encore et encore des ateliers et des animations à leur intention.

Pour les sportifs de tout âge et tout niveau, l'installation d'un parcours de santé et d'un plateau multisports est à l'étude de même que l'extension de la salle de sports.

La sécurité étant l'affaire de toutes et tous, donc aussi la notre, la modification des conditions de circulation dans le village est mise en place. Toutes celles et ceux qui l'ont souhaité ont pu exprimer leur avis et échanger avec notre capitaine, Patrick Becquet, et des élus. Il n'est pas aisé de satisfaire chacune et chacun et surtout de convaincre que tout n'est souvent qu'un simple changement d'habitude. Vous avez été nombreux à nous exprimer votre confiance et votre compréhension et nous vous en remercions. Il reste cependant encore à faire ou plutôt à poursuivre car le travail est engagé : continuer la sécurisation de différentes rues et de la montée au monument par exemple.

Avancer... Nous l'avions promis ! Nous le faisons, avec raison mais sûrement !

Et si la mer n'est pas d'huile, les vagues ne nous effraient pas tant que vous serez du voyage... Avec nous !

Venez... Partageons nos rêves et nos envies... Aidez nous à tenir le cap !

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Le groupe Majoritaire



*Des femmes et des hommes du quotidien...  
... résolument tournés vers l'avenir !*

# NOTRE PREAU LIVRE

## Retour en image !



Après-midi jeux vidéos du 21 avril.

12 enfants de 6 à 15 ans se sont affrontés sur Mario Kart durant cet après-midi jeux.

2 joueurs se sont démarqués et ont remporté la victoire Léo et Leny !

Bravo à eux !

Merci à l'équipe de la médiathèque d'avoir organisé cette après-midi jeu vidéo, c'était super !  
J'ai bien aimé. Je refais !  
Leny 🎮 😊



Exposition de Monsieur ARABI du 9 au 30 mai 2022.

Monsieur ARABI givenchysois d'adoption depuis 1981 a toujours aimé dessiner, crayonner.

Il s'est décidé il y a une vingtaine d'années à franchir le pas et s'est lancé dans la réalisation de toiles.

Il a exposé dans notre médiathèque le Préau livre 18 toiles avec des thèmes différents.

Félicitations à lui !

### Thérèse Becquet,

Givenchysoise depuis 1983, née à Rouvroy et 1955, a depuis son enfance toujours aimé dessiner.

À ses débuts, elle se consacre à la reproduction d'animaux, de portraits ou de paysages en utilisant différentes techniques (fusain, craies d'art, aquarelle et peinture à l'huile).

Mais c'est avec l'acrylique et l'art abstrait qu'elle s'épanouira.

L'art abstrait... son moment de détente et de calme qui lui permet de s'évader hors du temps et d'exprimer toute sa créativité en mélangeant diverses techniques glanées çà et là.

Ses tableaux représentent le plus souvent son « humeur du jour » et comme elle le disait si bien « chacun peut voir ce dont il a envie, ce qu'il ressent ainsi avoir sa propre interprétation ».



## Festivités à venir :

- Du 1er au 9 juillet exposition photos de Madame JANICKI sur le thème de New York..
- Après midi jeux de société proposés les mercredi 6 et 13 juillet.
- Après midi jeux vidéos viens affronter tes copains round 2 le mercredi 20 juillet.
- Lecture aux enfants : 27 juillet et 10 août sur le thème des vacances, 24 août sur le thème de la pré-rentree.

*Inscriptions et renseignements en médiathèque : 0321586619*

## Graine d'écrivain : Maël VIDELAINE

### Ce jeune habitant de Givenchy nous parle de lui, de ses passions, de ses projets...

Je me présente je m'appelle Maël, j'ai 17 ans et je suis en terminale au lycée Léon Gambetta d'Arras. Dans la vie j'aime la poésie, la littérature, le cinéma, l'histoire et je joue de la guitare.

#### - Pourquoi j'ai commencé à écrire ?

Tout a commencé pendant le 1er confinement. C'est là que j'ai développé ma passion pour la Poésie, qui avait commencé quand je l'ai étudiée au collège.

#### - D'où vient mon inspiration ?

Pas de moi-même, les idées viennent d'elles mêmes, d'une idée générale ou même d'une rime. Elle me vient principalement quand je suis dans le bus, au lycée voir même lorsque je dors.

Je la puise aussi à travers les écrits de Baudelaire et Rimbaud et elle dépend beaucoup de mes émotions.

Après le processus d'écriture est plutôt rapide, cela peut me prendre entre 15 minutes et 1 heure.



#### - Ai-je d'autres projets ?

Bien sûr ! C'est un perpétuel cycle sans fin.

Pour l'instant ce sont des poèmes que j'écris. Après j'aimerais les mettre en musique.

D'ailleurs je participe à la fête de la musique de Givenchy cette année peut être pourrez-vous les écouter !

Je souhaite « rassembler les arts, pour en faire quelque chose de nouveau » .

Plus tard je voudrais me lancer dans l'écriture de scénario. Je vais m'y consacrer cet été car j'aurai plus de temps libre.

À la rentrée de septembre, je compte m'orienter vers une licence d'histoire car j'ai l'intention de devenir professeur.

#### - Où trouver mes recueils ?

D'abord, à la médiathèque de Givenchy et également sur le site d'Amazon.

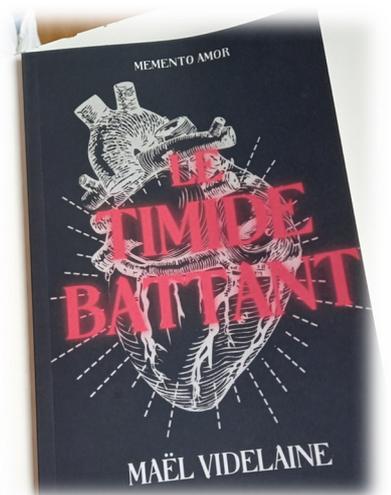
C'est d'ailleurs grâce à ce site que j'ai pu mettre en page et publier mon 1er recueil (A night in time) sur KDPamazon.

J'invite d'ailleurs toutes les personnes qui en ressentent l'envie à faire comme moi !

#### - Le petit mot de la fin !

C'est toujours bien d'avoir sa propre création et de pouvoir la concrétiser, « transformer un petit signal neuronal en création artistique par la main »

Je souhaite être le déclic pour toutes ces personnes qui n'osent pas !



## Décisions du Conseil Municipal :

### Séance du 11 avril 2022

Approbation du PV du 2 mars 2022 - Compte Administratif, Compte de gestion et affectation du résultat du budget principal 2021 - Fiscalité vote des taux 2022 (taxe foncière sur les propriétés bâties 48.61 € et sur les propriétés non bâties 79.50% - taux inchangés) – Adoption de la révision libre des attributions de compensation de la CALL - Budget communal 2022 – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2022 pour un total de 20 870 € – Inscription budgétaire des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 133.47 € – Inscription budgétaire d'une provision pour créances douteuses pour un montant de 2 028 €- Equipements pour les services techniques : acquisition d'un tracteur à 13 000 € HT et d'une épareuse à 9 900 € HT – Attribution du Fonds de Concours des Communes Rurales de la CALL au titre de l'année 2021 pour la boulangerie 22 900 € – Avenant aux travaux de sécurisation routière 16 053 € HT - Equipements sportifs : candidature à l'appel à projet de l'Agence Nationale du Sport.

---

## Retour sur la Vice-Présidence de notre Maire

### Eau et Assainissement



**La lutte contre les inondations est une priorité pour la CALL. Un plan d'actions a ainsi été élaboré et débute par le programme « Erosion ». Ce dernier consiste en une série de travaux « d'hydraulique douce » sur le territoire, et cela pendant plusieurs mois.**



**4900 mètres de haies et 80 mètres de fascines vont ainsi être disposées sur ces secteurs afin de prévenir de l'érosion des sols causée par le ruissellement.** Le tout est orchestré en deux temps avec une phase préparatoire et une phase de plantation. « Cette année 2022 sera dédiée aux travaux : les plantations dans le cadre du programme érosion ont lieu sur le bassin versant de la Souchez. Dans un premier temps, près de 500 mètres de haies sont plantées », expose Pierre Sénéchal, vice-président de la CALL, en charge de l'eau et de l'assainissement. Le vice-président ajoute : « Nos ouvrages et nos interventions doivent s'insérer dans un paysage existant. Nous cherchons à protéger les personnes et les biens, tout en préservant l'équilibre des milieux. Cependant, nous ne disposons pas encore totalement des emprises foncières nécessaires ».

*En photo : Une haie a été plantée à Souchez, chemin des écouloirs.*

### **Un travail collectif:**

Pour pouvoir intervenir à tous les niveaux, avec en fil conducteur la préservation des milieux naturels, l'anticipation des phénomènes météorologiques extrêmes nécessite de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs :

- aménageurs : pour limiter les phénomènes d'artificialisation des sols et permettre l'infiltration à la parcelle,
- monde agricole : pour réduire les phénomènes de ruissellement par les types de culture,
- propriétaires : pour assurer un entretien régulier des cours d'eau.



*En photo, Pierre Sénéchal, vice-président en charge de l'Eau et l'Assainissement, présentait, en compagnie des exploitants des terrains, le programme Erosion à la presse régionale.*

## STATIONNEMENT

### Petit rappel pour vous garer « dans les clous »

Dans les rues Sembat, Jaurès, Lamendin, vous l'avez sans doute déjà remarqué, il n'est pas possible de stationner votre véhicule en dehors des marquages réalisés. Cette réglementation est avant tout établie dans un objectif de bon sens et de civisme les uns envers les autres.

### Laissons le trottoir aux piétons

Pour commencer, il faut savoir ce qu'est précisément un trottoir. Il s'agit d'un emplacement surélevé attenant à la chaussée, qui est réservé exclusivement à la circulation piétonne.

La largeur minimale des trottoirs recommandée est de 1,40 m peut être réduite à 0,90 m en absence d'obstacle.

Alors, pour que le trottoir ne rime pas avec cauchemar pour les personnes à mobilité réduite, les jeunes enfants en vélo, les poussettes et généralement pour tout piéton, laissez la place aux piétons !

### Ce que dit le code de la route

Un stationnement est catégorisé comme étant gênant lorsqu'il a lieu sur un passage réservé à la circulation piétonnière, comme un trottoir ou un accotement. Effectivement, lorsque vous vous garer à ces endroits, vous pouvez contraindre les piétons à emprunter la chaussée, ce qui est très risqué pour eux. De même, se garer sur une piste cyclable est également considéré comme étant un stationnement gênant.

Le stationnement sur un trottoir est donc considéré comme gênant et relève, de ce fait, des contraventions de classe 2. C'est-à-dire, une amende forfaitaire de 35 €, de 75 € lorsqu'elle est majorée et avec un maximum fixé à 150 €, sans aucun retrait de point.



## Témoignages d'habitants

Bonjour

Concernant les travaux de la rue Dégreaux, cela fait 40 ans qu'on réclame des aménagements pour réduire la circulation et la vitesse. Il apparaît clairement depuis la disparition des semis remorques et une diminution de la vitesse, donc l'objectif est atteint. Bien sûr il y aura toujours des esprits chagrins qui manifesteront leur mécontentement 'c'est dangereux', 'c'est chiant', 'c'est etc...' bah, qu'ils passent ailleurs, c'est pas les routes qui manquent. Toutefois une idée supplémentaire que j'ai pu voir dans certaines communes le feu intelligent qui se met au rouge si vous dépassez une certaine vitesse... mais bon, ça doit coûter un bras.

Bref, moi ça me satisfait complètement. Merci

J. L.

Merci à Monsieur le Maire Pierre SENECHAL ainsi qu'aux conseillers municipaux d'avoir pris la décision de remanier le sens de circulation dans notre village.

Les rues Lamendin et Sembat étaient très dangereuses pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons, en particulier pour les enfants. Ceci est dû à l'étroitesse de ces rues et à la vitesse excessive des automobilistes et motards qui l'empruntent (de 50 à 80 km env. en soirée alors qu'il y a une limite à 30 km/h!)

Pour preuve: une semaine avant le changement de sens de circulation, le bus de ramassage scolaire a accroché mon véhicule sur tout son flanc alors que j'étais stationné correctement dans la rue Lamendin: la faute à un autre véhicule stationné sur des zébras; avec l'ancien sens de circulation (en double sens), le car a dû se déporter pour laisser le passage aux véhicules venant en sens contraire, et c'est ainsi que le sinistre est survenu.

La sécurité de tous passe par la **discipline** des automobilistes et des motards; réduisons notre **vitesse** et stoppons nos **incivilités** au volant!

Et il reste beaucoup à faire: on ne cesse de déplorer encore des vitesses excessives, des automobilistes et motards qui ne s'arrêtent pas aux stops, des nuisances sonores insupportables venant des motos, ou encore des automobilistes qui prennent 2 places de parking pour stationner; sans parler de quelques véhicules qui prennent encore les rues en contresens...

Il est regrettable de constater qu'un permis de conduire n'est pas synonyme de "bonne conduite", ni de savoir-vivre.

Bien Cordialement,

G. D.

Nous sommes très satisfaits des travaux entrepris par la municipalité en ce qui concerne la circulation au sein du Village de Givenchy-en-Gohelle.

En effet, les zones de stationnement dans la rue Jean Jaurès sont très pratiques et permettent de mieux se stationner. De plus grâce à ses zones de stationnements nous avons aujourd'hui la possibilité de nous promener sur les trottoirs avec nos enfants et non plus sur la route ce qui sécurise nos promenades.

Par contre le passage de la rue en sens unique ne règle toujours pas le problème de vitesse de certains automobilistes et deux roues (motos cross en sens inverse du sens de circulation).

Concernant la circulation dans la rue Léon Dégreaux, l'installation de plusieurs rétrécissements de chaussée permettent la limitation de vitesse de plus la création de bandes cyclables sécurisent la traversée du village des nombreux cyclistes au quotidien.

Merci pour l'ensemble des aménagements réalisés ces derniers mois.

L.W. et J. P.

## “ J’ai un projet de travaux...”



**Certificat d’urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d’aménager, toutes ces demandes doivent faire l’objet d’une autorisation préalable délivrée par la commune avant d’entreprendre les travaux.**

*Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, la commune de Givenchy en Gohelle a transféré par convention l’instruction des actes d’urbanisme au service commune ADS - Application du Droit des Sols. La création de ce service commun avec d’autres communes de la CALL ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d’urbanisme, notamment en ce qui concerne l’accueil des administrés, la réception des demandes et la délivrance des décisions, qui restent de leur seul ressort.*

*Ainsi, la mairie vous accompagne dans vos démarches.*

**Horaires : du lundi au jeudi de 9h à 12h**

**Tél. 03.21.60.90.91**

**Mail [urbanisme@givenchy-en-gohelle.fr](mailto:urbanisme@givenchy-en-gohelle.fr)**



***Pour réaliser vos démarches d’urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.***

*Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n’est pas une obligation pour vous. La mairie continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.*

## Le dépôt en ligne, c’est...



**Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.**



**Un gain de temps et d’argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d’envoyer vos demandes en courrier recommandé.



**Une démarche plus écologique**, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d’être imprimés en de multiples exemplaires.



**Plus de transparence sur le traitement de vos demandes**, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l’instruction, et des échanges facilités jusqu’à la décision de l’administration.



# La boîte à outils de l'urbanisme

Obligations réglementaires  
et Plan Local d'Urbanisme  
Accessibles sur le site de la commune  
[www.givenchy-en-gohelle.fr](http://www.givenchy-en-gohelle.fr)



Plan cadastral  
Et référence cadastrale  
[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)



Aide pour constituer votre dossier  
d'urbanisme  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



Photographies aériennes et autres cartes  
[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)



## Comment faire ?

Il suffit de se connecter au guichet numérique  
pour formuler votre demande en ligne.

<https://gnau24.operis.fr/lenslievin/gnau>

The screenshot shows the GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) interface. At the top, there are logos for CALL (Communauté d'Agglomération Lens-Liévin) and GNAU. The main navigation bar includes 'S'INFORMER' and 'SUR LE RÈGLEMENT'. Below this, there are buttons for 'RÈGLEMENT' and 'ZONAGE'. The 'FORMULER' section is titled 'UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE' and contains a sidebar with 'Aide à la définition du dossier', 'Informations sur la saisie de dossier', and 'Demander un rendez-vous'. The main area features buttons for various urban planning types: CUa, CUb, DIA, DP, DPLT, DPMI, PA, PC, PCMI, and PD. The bottom section is 'SUIVRE' with the title 'MES DEMANDES D'URBANISME'.

Pour information, les données cartographiques communales sont en cours d'intégration sur le portail.  
Données accessibles depuis le site internet de la commune  
[www.givenchy-en-gohelle.fr](http://www.givenchy-en-gohelle.fr)





## COMMUNIQUONS DANS LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

# Esprit d'entreprendre à Givenchy

**Entrepreneurs,  
publiez votre annonce  
pour la prochaine édition consacrée  
aux entreprises**

VOTRE SIEGE SOCIAL OU VOTRE LIEU D'ACTIVITES SE SITUE  
SUR LA COMMUNE, ADRESSEZ VOTRE ANNONCE A PUBLIER

Eléments sous format jpeg, png  
à transmettre par mail à  
[sabinevandomme@hotmail.com](mailto:sabinevandomme@hotmail.com)  
et [communication@givenchy-en-gohelle.fr](mailto:communication@givenchy-en-gohelle.fr)

Publications qui pourront être retravaillées pour l'édition  
sous la responsabilité de la commune

### Pour vos démarches

**Contactez votre  
conseillère municipale  
délégée au  
développement  
économique**

Mme Sabine VANDOMME  
[sabinevandomme@hotmail.fr](mailto:sabinevandomme@hotmail.fr)

**Vous ne souhaitez plus recevoir de communication communale sous format papier,  
merci d'apposer l'autocollant joint à ce bulletin sur votre Boite Aux Lettres**

**et de vous abonner !!**

